

**Le Yacht club de Port-Frejus organise :**

## **Le « Mano à Mano » Du Yacht club de Port-Fréjus.**

### **Règles**

La régata sera régie par :

1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, (RCV 2021-2024), les prescriptions de la FFV,
2. Les règlements fédéraux,
3. La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV
4. Les règles de jauge Osiris Habitable
5. Cette épreuve est basée sur le fair-play et les réclamations sont supposées trouver leur solution autour du verre de l'amitié.

### **Admission et inscription**

1. L'épreuve est ouverte à tous les voiliers monocoques :
  - en règle avec leur autorité nationale
  - de catégorie de conception C-D-R2- R3-R4 norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5°-4°-3° catégorie de navigation ou équivalent.
  - selon la jauge Osiris Habitable
  - dont le rating Osiris est compris entre 15 et 35,
- 2.2 dont le skipper est membre du YCF pour l'année en cours
- 2.3 L'équipage d'un voilier doit être constitué au minimum d'un skipper et d'un

équipier. (\*) Le voilier doit être en conformité avec les règles de jauge Osiris.

- 1 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription à adresser au secrétariat du YCPF
- 2 Les skippers doivent être en possession d'une licence FFV compétition.

### **Droit à payer**

La participation à cette compétition est libre de droits d'engagement. L'embarquement d'équipiers non membres du YCF est soumise à l'acquittement d'une participation de 50 euros par bateau pour l'année.\*

### **Principe**

Chaque voilier inscrit rencontre à tour de rôle une fois et une seule les autres voiliers dans un match singulier et sur un parcours invariable.

Les rencontres sont programmées entre les concurrents tout au long de l'année. Ceux-ci se lancent un défi de gré à gré au jour et à l'heure qui convient à chaque partie.

### **Instructions de course**

Le parcours est situé dans la baie de Fréjus.

Départ entre la bouée blanche SNSM et la guérite grise située juste dans le sud de la digue. *(Une zone de sécurité de trois longueurs côté digue sera interdite à la navigation)*

Virer la bouée « du colonel » (( petite bouée jaune position 43° 24' 380N et 006° 45' 136E) en la laissant à bâbord.

Virer le Lion de mer en le laissant à bâbord

Repasser par la ligne de départ et entreprendre un deuxième tour

Arrivée au niveau de la ligne de départ qui est franchie dans le sens parcours.

Le départ ne pourra être donné que entre 6 nœuds et 20 nœuds de vent. Il est nécessaire que le vent soit établi.

Les voiliers partent en même temps. Le départ est donné par VHF par le voilier ayant le rating le plus élevé (à défaut en cas de rating identique par le voilier dont le nom débute par la lettre la plus proche du A) selon la procédure des 5 minutes et selon la règle du pavillon préparatoire . Par exception avec les règles du match-racing, il n'y a pas de zone établie de pré-départ.

Le temps décompté débute au terme des 5 minutes de la procédure de départ.

Les voiliers prendront leur temps de passage sur la ligne d'arrivée en fin de deuxième

tour. Le bateau le premier à franchir la ligne mesure le différentiel de temps entre lui et son concurrent.

Le résultat sera soumis au temps compensé calculé en prenant en compte le rating Osiris de chaque voilier.

### **Système de pénalité**

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

Lorsqu'une pénalité est acceptée, elle doit être faite au plus tard avant le passage définitif de la ligne et il est demandé au concurrent de le signaler à l'autre bateau. Une pénalité pour chacun des concurrents annule les deux pénalités.

Il n'y a pas de comité de course sur place ni de jury pour juger en mer d'un éventuel litige aux règles. Les litiges pourront être soumis de façon amicale à un jury à terre. Une faute non réparée et jugée telle par le jury après la course vaudra course perdue.

### **Classement**

Lors de chaque rencontre, le voilier vainqueur marque 2 points.

Si, par exception, en fin d'année, certains bateaux ne s'étaient pas rencontrés, chacun d'eux marquerait 1 point.

Le but est d'obtenir le maximum de points après avoir rencontré les autres voiliers. En cas d'ex-aequo, c'est le résultat du match entre les deux bateaux à égalité au classement général qui les départage.

### **8 - Aide extérieure – Communication – Sortie d'eau**

Toute assistance extérieure est rigoureusement interdite pendant la course.

### **9 - Sécurité**

#### 1 Équipement du Navire :

- Il doit être conforme aux besoins de la Division 240 pour un éloignement à plus de deux milles et à moins de six milles
- Dans tous les cas la présence d'au moins une VHF à bord est obligatoire. Le canal 77 est le canal utilisé pour la course.
- 

#### 1 Équipement des concurrents :

Le port de la brassière de sécurité reste vivement conseillé pendant l'épreuve. Le port de la brassière de sécurité sera obligatoire dans l'hypothèse où une épreuve se poursuivrait au delà de l'heure de coucher de soleil

### **10 - Décharge de responsabilité**

Les concurrents participent à l'épreuve entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. Il appartient à chaque concurrent de juger, en fonction de ses connaissances, des équipements dont il dispose, de la force du vent, des prévisions météorologiques... de l'opportunité de participer à l'épreuve, de l'arrêter ou de la continuer.

Il est rappelé que les courses se déroulent sans assistance du club sur l'eau.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

Pour les concurrents mineurs, une autorisation parentale d'autorisation à participer à la compétition devra être fournie lors de l'inscription.

### **11 - Assurance**

Les skippers sont chacun, en ce qui les concerne, personnellement responsables de tous accidents matériels et humains qui peuvent arriver à eux-mêmes, à leurs équipiers, au voilier ou qu'ils peuvent causer à tout tiers ou à tout bien appartenant à un tiers. Chaque skipper est réputé avoir souscrit les assurances nécessaires pour couvrir les responsabilités civiles. Les organisateurs se réservent le droit de demander au skipper d'apporter l'attestation d'assurance du bateau confirmant la prise en compte des activités régates mais en tout état de cause, chaque participant est de par son seul engagement considéré comme en règle vis à vis de cette obligation de sorte que l'absence du fait d'assurance aux tiers ne saurait engager la responsabilité de l'organisation.

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile.

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter l'organisateur, ou le responsable technique et sportif de l'épreuve.

Aux adresses suivantes :

- Yacht club de Port Frejus – Capitainerie de Port Frejus -83600 FREJUS
- Mail ; [info.ycfrejus@gmail.com](mailto:info.ycfrejus@gmail.com)
- Tel : 06 11 17 92 05
- [-CarabinFRA28732@gmail.com](mailto:-CarabinFRA28732@gmail.com)